



## Le pere de mon fils ne veut pas ramene mon fils a son domicile

Par **Kreen0227**, le 27/12/2018 à 15:17

Bonjour,rnrnLe pere de mon fils est venu recupere mon fils chez moi pour passe les fete avec lui .il a aussi recupere ces trois autre fils aussi. Le jugemnent est en cour rien n'a ete statuer par le juge.Mais il est cense ramene mon fils a mon domicile. Il m'a demande de venir recuperez mon fils a un endroit .j'ai ete mais il n'a pas attendu que je viennent le recupere.il a ramene ces autre fils leur domicile et a laisse mon fils chez la mere de ces autre enfants.par la suite me dit de le recupere . Que doit-je faire dans ce genre de situation?

Par **morobar**, le 27/12/2018 à 20:03

Bonjour,rnPour commencer il faut récupérer l'enfant.rnSi le père n'a pas voulu vous attendre 5 minutes ou 3 jours ce n'est pas pareil. rnEn tout état de cause vous évoquez le sujet avec votre avocat.

Par **Kreen0227**, le 27/12/2018 à 20:12

Bonjour,rnrnMerci de m'avoir repondu.Mais j'ai pas compris pourquoi ce n'est pas pareil?

Par **morobar**, le 27/12/2018 à 20:35

Le principe d'un rendez-vous est de fixer un lieu, une date et une heure. On peut avoir un petit retard, mais vous devez bien comprendre qu'entre 5 minutes de retard dus aux aléas et plusieurs heures à faire poireauter les autres c'est différent. Si cela vous échappe partez du principe que pour prendre le café il faut qu'il soit passé, mais pour prendre le train mieux vaut qu'il ne soit pas encore passé.

Par **Kreen0227**, le **27/12/2018 à 20:58**

Je comprend bien. Mais si il est censé récupérer mon fils à mon domicile et le ramène chez moi? De plus souvent il veut que je le récupère chez lui et me fait souvent des avances comment je doit réagir par rapport à ça ? et il en joue de ça, souvent fait des promesses à l'enfant. ensuite ça l'attriste. J'en est fait part à l'avocate. mais je peu rien faire pour le moment.

Par **Tisuisse**, le **28/12/2018 à 07:25**

Bonjour, Tant qu'un jugement n'est pas intervenu, votre intérêt est de sauvegarder le bien-être de votre enfant. Votre avocat devrait vous conseiller dans ce sens, vous le payez pour ça, non ?